

FAQ 22 : Quel est le bilan coûts-bénéfices de l'implication des populations sur un site ?

La question d'évaluer, par des retours d'expérience ou des travaux théoriques, quand, pour qui, et jusqu'à quel niveau le bilan d'une démarche d'implication des populations s'avérerait globalement positif ou négatif, n'entraîne pas dans le champ de l'étude de répondre à cette question. Nous présentons ci-dessous les éléments recueillis au gré de l'étude. La question resterait à creuser, notamment sur le plan financier.

La question apparaît d'emblée extrêmement difficile si on la prend **dans un sens large où les coûts et bénéfices ne sont pas que financiers** : elle intègre alors différents registres difficilement comparables (même si des travaux d'économie ont établi des passerelles entre eux) : sociaux et médico-sociaux, financiers à plusieurs échelles (site, lieux impactés,...) et sur plusieurs intervenants, etc.

Pour l'US EPA (1999), « *bien que du temps et de l'énergie doivent être investis pour promouvoir l'implication du public, l'investissement rapporte des dividendes significatifs dans la population sous forme de compréhension et de bonne volonté* ».

L'ampleur des moyens engagés a parfois pu paraître disproportionnée : *GRNC* selon certains, *quartier Sud de Vincennes* d'après le Comité scientifique et le maître d'ouvrage, *Hill Air Force Base* pour certains concernant l'offre de dispositifs de mise en dépression. Mais ces appréciations ne s'appuient pas sur des éléments chiffrés, et relèvent plutôt du ressenti.

Sur le plan strictement financier, la nature des coûts et des bénéfices résultant de l'implication des populations, en l'occurrence au moins selon une démarche participative active, est bien identifiée :

- La nature des coûts, est décrite au chapitre 5.7 p 62.
- Les bénéfices correspondent au coût de la crise, ou des études et travaux supplémentaires, qui auront éventuellement été évités suite à l'implication des populations : « *mieux harmonisées avec les attentes de la société, les décisions sont implantées avec plus de succès et sont plus durables, générant du même coup des économies de temps et de coûts financiers pour la mise en œuvre des interventions* » (INSPQ, 2003). Suivant l'introduction du *Superfund Community Involvement Handbook* (US EPA, 2005a) : « *Des solutions qui intègrent les préoccupations et les enjeux des populations sont moins controversées et ont plus de chance d'être acceptées* », ce qui « *limitera la probabilité que l'évaluation du site et le projet de réhabilitation doivent être refaits* » (US EPA, 1999). Des démonstrations qualitatives convaincantes sont disponibles sur des cas en France (cf. FAQ 22, Exemple 118 ci-dessous), mais les montants ne sont pas rendus publics par les maîtres d'ouvrage et de leurs prestataires.

Une comparaison qualitative directe avec/sans implication a été réalisée par les auteurs du retour sur le cas de *pollution industrielle par des métaux lourds en zone urbaine* : la gestion ouverte et proactive de ce cas, et le résultat associé (pas d'inquiétudes sanitaires, maintien de l'activité,...), sont comparés à la situation de l'usine Métal Blanc de Bourg-Fidèle, qui s'est soldée par la fermeture de l'usine, la mise en examen du PDG, des plaines des familles, des associations de victimes très actives,... La comparaison est cependant délicate du fait des différences d'ampleur et d'impact des pollutions.

(Source : consultants du maître d'ouvrage)

Le cas de la recherche de sites de décharges de classe I dans trois régions (état de l'art, § 4.4.6) présente un bilan positif similaire : sur les trois régions, seule celle ayant accueilli une concertation approfondie menée très en amont, dès la définition de critères et du cahier des charges, s'est conclu par l'acceptation d'un site, moyennant des exigences au delà de la réglementation, et un approfondissement de certaines études.

(Source : responsable associatif)

Exemple 118 : Bilan financiers positifs d'implication des populations dans la gestion de sites

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, 2003) note que « *selon la nature et l'ampleur du processus de participation mis en place, les coûts et le temps additionnel requis pour impliquer les parties intéressées dans la gestion de risque peuvent se révéler considérables* ».

En termes de bilan :

- Une évaluation comparative entre gestions avec et sans implication des populations n'a pas été rapportée sur les cas français analysés.
- Aux Etats-Unis le PCCRARM (1997) note parmi les « *sept avantages de l'implication des parties prenantes* » que cette implication « *peut réduire le temps et les dépenses globaux impliqués dans la prise de décision* ».
- L'US EPA (2005a) comme NICOLE (2004) décrivent ainsi l'implication des populations comme un facteur d'efficacité de la gestion des sites.
- L'US EPA (2005a par ex. p 31) met en avant plusieurs cas de solutions concertées moins coûteuses que la solution initialement imaginée par l'US EPA. Cela tient à l'amélioration des études apportées par la concertation. Ainsi, **le lien entre implication des populations d'une part, et délais et surcoûts pour le maître d'ouvrage d'autre part, n'a rien de systématique**. Les différents cas ne sont pas détaillés, sur les plans ni technique, ni financier.
- Traduisant le peu de méthode et de résultats actuellement disponibles, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, 2003) conclut que, compte tenu des ressources restreintes, « *il convient (...) d'établir des critères afin de déterminer, parmi l'ensemble des questions de gestion des risques, celles qui requièrent un engagement plus ou moins intensif de la part des citoyens* ».